

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 14 Novembre 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09
Date de convocation		Présents : Jacques-André TOMASINI, Damien LESCHI, Aimée LUSINCHI, Pierre-Paul TOMASINI, Dorothee ANTONELLI, Simon Jean SIMONI, Eugène OLIVA, Jean-Luc SIMONI.
10 novembre 2025		

Date de convocation	Absents : Denis GRIMALDI D'ESDRA, Antoine ROSSI. Représentés : Christelle TOMASI.
10 novembre 2025	

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Aimée LUSINCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées

DCM-2025-11-99 : Demande de financement dédiée a la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées

Annule Et Remplace La Délibération En Date 25 Avril 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le Diagnostic Schéma Directeur d'assainissement réalisé par le bureau d'étude insulaire.

Il rappelle aux conseillers l'objectif de cette étude qui a pour finalité de dresser un diagnostic sur tous les ouvrages de transport et de traitement des eaux usées de la commune. Il donne lecture des conclusions de ladite étude et indique les priorités qui ont été définies.

En effet, l'étude préconise en priorité, la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées. Le coût des travaux s'élève à 496 000 euros HT.

Le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

- **L'Etat, Collectivité de Corse et Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse** à hauteur 90 % soit une aide financière globale de 442 100 euros
- **Commune de Castirla** à hauteur de 10 % soit une participation de 49600 euros

Le Conseil Municipal, ouïe M. le Maire, et après avoir délibéré décide par :

VOTE 09 voix pour
 00 voix contre
 00 abstention

d'approuver le plan de financement susvisé.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire
Jacques-André TOMASINI

